

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 335/2013 de la Commission du 12 avril 2013 modifiant le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 105 du 13 avril 2013)

Page 3, article 1^{er}, au point 9 [en ce qui concerne l'article 41 *ter*, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1974/2006]:

au lieu de: «4. Le paragraphe 2 ne s'applique pas au soutien préparatoire ni à l'assistance technique au programme Leader.»

lire: «4. Le paragraphe 2 ne s'applique pas au soutien préparatoire au programme Leader ni à l'assistance technique.»
